



MAIRIE  
DE

**FERMANVILLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**LISTE DES DELIBERATIONS  
EXAMINEES ET APPROUVEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
LORS DE SA SEANCE DU 9 MARS 2023**

Conformément à l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et au Décret n° 2021-1331 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, ainsi qu'à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

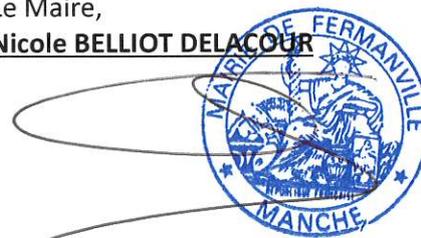
N°	N° Délibération	TITRE DE LA DELIBERATION
1	D2023-01	CAC – Taxe d'aménagement – annulation de la délibération du 06/10/2022 : <b>adoptée à l'unanimité</b>
2	D2023-02	Frelon asiatique – fixation d'une participation pour les particuliers : <b>adoptée à l'unanimité</b>
3	D2023-03	Convention Exposition « SHADOKS, RETOUR DANS LE COTENTIN » : <b>adoptée à l'unanimité</b>
4	D2023-04	Communauté d'Agglomération du Cotentin – Rapport d'observation définitif de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie – exercices 2017 à 2020 – Débat en conseil municipal : <b>adoptée à l'unanimité</b>
5	D2023-05	Déplacement des services administratifs dans nouveau bâtiment – Evolution réseau téléphonique et réseau informatique : <b>adoptée à l'unanimité</b>

la liste des délibérations examinées et approuvées par le Conseil Municipal du 9 mars 2023 a été publiée sur le site Internet de la commune de Fermanville, le 15 mars 2023, conformément aux nouvelles dispositions applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le secrétaire de séance,  
**Bernard RAOULT**

Le Maire,

**Nicole BELLIOU DELACOUR**



Affiché et publié le 15 mars 2023

Mairie, 5 la Heugue 50840 FERMANVILLE

☎ 02.33.88.56.66 ✉ [mairie.fermanville@wanadoo.fr](mailto:mairie.fermanville@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h, le jeudi de 14 h à 18 h, le vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le samedi de 9 h à 12 h